



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 14 Numéro 2 Juin 2022

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Pour ceux qui n'apprécient pas l'hiver et bien voilà, le beau temps est à nos portes. Les jardins prennent forme, la saison de pêche bat son plein et les activités nautiques ont débuté. En passant, lors de vos activités sur l'eau, la ceinture de sauvetage c'est important de la porter sur soi et non de l'utiliser comme un cousin, votre vie peut en dépendre.

En ce début d'année, notre inspecteur municipal a déjà émis plusieurs permis de construction : voilà une bonne nouvelle. Les terrains pour construire commencent à se faire rare. Si vous avez une propriété à vendre ou à louer, faites nous le savoir car régulièrement nous avons des demandes en ce sens.

Cette année les 6 municipalités de l'Association de la vallée des Lacs (ADVL) (Lac-des-Aigles, Biencourt, Squatec, Lejeune, Auclair et Saint-Juste-du-Lac) ont décidé de se pencher sérieusement sur la situation de nos services de sécurité incendie. Il devient urgent de revoir la situation de nos pompiers volontaires et de comprendre comment attirer la relève ce qui fait cruellement défaut présentement. Un bon service incendie est primordial à la sécurité de tous et même à notre capacité à contracter une assurance personnelle en cas d'incendie. Si tu veux te joindre à une équipe dynamique, gérée par un chef pompier respectueux et compréhensif, viens nous rencontrer nous ferons tout ce qu'il faut pour bien t'accompagner et t'informer tant sur les questions salariales que sur les aspects de formation ou d'équipement. Ton implication dans ta municipalité pour la sécurité de tous est requise.

La Corporation de Développement (CDL) ainsi que votre municipalité ont plusieurs projets en cours ou en développement, je ne ferai pas de mise à jour de ces projets ce mois-ci, car nous sommes à planifier une séance d'information publique consacrée à ces projets. Vous recevrez sous peu, une invitation pour participer à cette séance d'information où tous ces projets vous seront présentés. À cette occasion, vous pourrez poser toutes les questions aux différents intervenants impliqués dans ces projets, donc à suivre.

Je vous souhaite une bonne lecture pour la suite de votre journal municipal et au plaisir de vous rencontrer lors de cette rencontre publique.

Pierre Bossé
Maire



Prochaines parutions du Bulletin

- Automne 2022
- Hiver 2022
- Printemps 2023
- Été 2023

Date limite de remise des articles

- 10 septembre 2022
- 10 décembre 2022
- 10 mars 2023
- 10 juin 2023

Table des matières

Mot du maire	1
Déneigement des cours	2
Avis public	2-3
Faits saillants 2021	4
États financiers 2021	5
Informations municipales	6-8
Service de garde	9
Séances du conseil	10
Versements taxes	10
Enregistrement chiens	11
Centre des Femmes du Ô Pays	11
Info-Bibliothèque	12-13
Camp de jour	14
Sûreté du Québec	15
Horaires messes	16
Nouveau-né	16
Sécurité en vélo	16
Association cancer	17
Maison des Jeunes	17
Maison Desjardins	18
Horaires Maison des Jeunes	18
Jeux d'eau	18
Service accès-emploi	19
Service information juridique	19
Recette	20
Livre 75° à vendre	20
Service incendie	21
SOPFEU	21
Locations	22
Parc Natur'Ailes	23
Calendrier des événements	23
Horaires bureau municipal	23
Bibliothèque	23
Conseil municipal	24
Employés municipaux	24

Déneigement des cours

Nous avons reçu plusieurs demandes pendant l'hiver 2021-2022 concernant le déneigement des cours privées dû au manque de déneigeur dans notre municipalité.

Nous comprenons la situation, mais malheureusement la Loi sur les compétences municipales énonce les domaines dans lesquels les municipalités ont compétences et l'article 66 de ladite Loi spécifie concernant la VOIRIE que la compétence municipale en matière de voirie se limite aux voies publiques.

La municipalité de Lac-des-Aigles invite donc **les entrepreneurs de Lac-des-Aigles intéressés** à effectuer le déneigement des cours privées à présenter une demande d'aide financière dans le Programme d'aide aux commerces et entreprises de Lac-des-Aigles pour l'acquisition du matériels nécessaires. Selon l'ampleur du projet et après son analyse, une aide maximale de 25 000 \$ pourrait être octroyée à l'entrepreneur par la municipalité.

Vous trouverez les documents nécessaires pour présenter une aide financière sur le site Internet de la Municipalité dans la section **Municipal – Programme d'aide financière**. Le formulaire de demande ainsi que l'annexe au règlement 169-20 sont à remplir.

Municipalité
Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :-

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 JUIN 2022, la résolution suivante a été adoptée :

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles :

CHANGE LA DATE DES RÉUNIONS DU MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022

La réunion du mois d'août sera MARDI, LE 16 AOÛT

Celle du mois de septembre sera MARDI, LE 6 SEPTEMBRE

Celle du mois d'octobre, sera MERCREDI, LE 5 OCTOBRE

Donné à Lac-des-Aigles, ce septième jour du mois de juin deux mil vingt-deux

Francine Beaulieu, directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :-

CONFORMITÉ ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT # 187-22 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 122-14

La municipalité de Lac-des-Aigles a reçu de la MRC de Témiscouata les avis de conformité de ses règlement Numéro 182-21 et 183-21, donc ces règlements entrent en vigueur en date du 9 mai 2022.

CHAPITRE 2 MODIFICATIONS DES AFFECTATIONS DU SOL

ARTICLE 7

MODIFICATION DE L'ENSEMBLE DU TEXTE CONTENU SOUS LE TITRE « AFFECTATIONS AGRICOLES I »

ARTICLE 8

MODIFICATION DE L'ENSEMBLE DU TEXTE CONTENU SOUS LE TITRE « AFFECTATIONS AGRICOLES II »

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles sur les heures normales de bureau soit les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À LAC-DES-AIGLES, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

Francine Beaulieu
Directrice générale

**Avis PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : -

CONFORMITÉ ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT # 188-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 123-14

La municipalité de Lac-des-Aigles a reçu de la MRC de Témiscouata l'avis de conformité de son règlement Numéro 188-22, donc ce règlement entre en vigueur en date du 9 mai 2022.

En voici quelques extraits :

ARTICLE 7

Remplacement de l'Article 5.24 Usages principaux résidentiels dans les zones agricoles

L'article 5.24 est remplacé par l'article 5.24 suivant :

Dans les zones agricoles EA, un usage principal résidentiel est permis seulement s'il bénéficie des droits et privilèges prévus aux articles 31, 31.1, 40, 101, 103 ou 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1).

Nonobstant le premier alinéa, dans les zones EAB, un usage principal résidentiel est autorisé sur un terrain respectant toutes les conditions suivantes :

- le terrain a une superficie minimale de 18 hectares;
- la propriété possède un potentiel de mise en valeur à caractère agricole, forestier ou agroforestier;
- le terrain est adjacent à un chemin municipalisé ou un chemin privé conforme aux règlements municipaux et qu'il est entretenu et déneigé à l'année;
- le terrain est situé à plus de 625 mètres du périmètre urbain ou d'une zone récréotouristique;
- l'aire de l'usage résidentiel est situé à une distance minimale conforme au tableau 5-A suivant :

ARTICLE 8

Remplacement de l'article 6.14 Résidence sur un terrain agricole (EA)

L'article 6.14 est remplacé par l'article 6.14 suivant :

Dans les zones agricoles EA, un usage secondaire résidentiel est permis seulement s'il bénéficie des droits et privilèges prévus aux articles 31, 31.1, 40, 101, 103 ou 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1).

Nonobstant le premier alinéa, dans les zones EAB, un usage secondaire résidentiel est autorisé sur un terrain respectant toutes les conditions suivantes :

- le terrain a une superficie minimale de 18 hectares;
- la propriété possède un potentiel de mise en valeur à caractère agricole, forestier ou agroforestier;
- le terrain est adjacent à un chemin municipalisé ou un chemin privé conforme aux règlements municipaux et qu'il est entretenu et déneigé à l'année;
- le terrain est situé à plus de 625 mètres d'une affectation urbaine ou récréotouristique;
- l'aire de l'usage résidentiel est situé à une distance minimale conforme au tableau 3-A suivant :

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles sur les heures normales de bureau soit les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À LAC-DES-AIGLES, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

Francine Beaulieu
Directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Lac-des-Aigles**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

- À la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 mai 2022, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :

RÈGLEMENT NUMÉRO 189-22 AYANT POUR OBJET - PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC PHAQ POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC PHAQ (AccèsLogis Québec) et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC PHAQ en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes ;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec ;

QU'il soit ordonné et statué par le présent règlement du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

ARTICLE 1. Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC PHAQ (AccèsLogis Québec), le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC PHAQ de la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 2. Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC PHAQ de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

ARTICLE 3. L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en l'octroi d'un crédit de la taxe foncière correspondant à 100% du montant de la taxe foncière à percevoir sur une période de 35 ans.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 73 de la rue Principale à Lac-des-Aigles, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi entre 8 h et 12 h.

Donné à Lac-des-Aigles, ce troisième jour du mois de mai deux mil vingt-deux.

Francine Beaulieu, directrice générale



MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES
FAITS SAILLANTS 2021
Document déposé le 6 juin 2022 par le maire M. Pierre Bossé

La Loi prévoit les mesures suivantes : le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe, de l'exercice précédent, qui ont été déposés à la réunion du 2 mai 2022.

Rapport du vérificateur : Les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

MONTANT REPORTÉ CARRIÈRE-SABLIÈRE : 44 410.16 \$
SURPLUS ACCUMULÉ FOSSES SEPTIQUES : 19 584.88 \$
SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ : 396 063.01 \$
RÉSERVE FINANCIÈRE – BOUES ÉTANGS AÉRÉS : 39 636.53 \$
SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT : 17 866.00 \$

L'endettement total à long terme de la municipalité est de 380 142 \$ en début d'année 2022 soit 219 842 \$ pour le financement par crédit-bail du nouveau tracteur municipal et 160 300 \$ pour l'unité d'urgence.

Le financement du camion 10 roues, a pris fin en juillet 2021.

Taux global de taxation 2021 :

Taux de taxe foncière à 0.90 \$/100 \$ d'évaluation

Taxes d'aqueduc, égout, et vidanges des fosses septiques inchangés en 2021 et pour matières résiduelles, recyclage : hausse totale de 20 %.

Réalisations 2021 comparées au budget 2021 : Revenus supérieurs Imposition des droits (mutation, ...) 12 862 \$, Parc Natur'Ailes 10 200 \$, Subvention TECQ 140 042 \$. Et dépenses inférieures de 84 911 \$ mais investissements supérieurs de 150 334 \$.

Membres du conseil 2021 :

- Maire : Rémunération de 5 716.52 \$ et allocation de dépenses de 2 858.24 \$
- Membre du conseil : Rémunération de 1 905.52 \$ et allocation de dépenses de 952.76 \$

Réalisations 2021 :

1. Jeux d'eau : 82 560 \$
2. Modules de jeux : 17 742 \$
3. Projet PNHA - Raccordement sous-sol : 10 826 \$
4. Sécurité rue du Quai (caméra, ...) : 11 010 \$
5. Autres investissements TECQ 2019-2023 : 68 828 \$

Pour 2022 :

Poursuite des projets : Trottoirs Phase 3, Centre des Loisirs, Dôme au garage et Garderie.

Nous sommes toujours à l'affût de subvention disponible qui nous permettra différents autres projets potentiels pour notre municipalité.

Pierre Bossé, maire

États financiers 2021
déposés réunion du 2 mai 2022
Municipalité de Lac-des-Aigles

REVENUS 2021

Recettes de sources locales : 34 %

Taxes foncières	356 653
Surtaxe terrains vagues desservis	1 721
Taxe aqueduc	24 010
Taxe égouts	31 845
Matières résiduelles	36 491
Taxes fosses septiques	8 605
Recyclage	<u>21 152</u>
	<u>480 477 \$</u>

Paiements tenant lieu de taxes : 1 %

Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<u>12 120 \$</u>
--	------------------

Transferts : 38 %

Péréquation	211 275
Transferts (séc. civile, dotation, Covid-19)	10 691
Ent. du réseau routier local et subvention	139 304
Subvention taxe essence	140 042
Autre transfert (patinoire)	<u>24 816</u>
	<u>526 128 \$</u>

Services rendus : 24 %

Services rendus aux org. munic.	32 483
Gouv. Québec Ent. chemins d'hiver	182 505
Revenu éolien et autres	53 496
Services rendus (photoc., loc. salles,..)	51 778
Parc Natur'Ailes	<u>22 201</u>
	<u>342 463 \$</u>

Imposition des droits : 3 %

Autres (permis, mutation, intérêts,)	<u>45 911 \$</u>
---------------------------------------	------------------

TOTAL DES REVENUS : 1 407 099 \$

Excédent à des fins fiscales : 162 645 \$

Revenu de subvention taxe d'essence

CHARGES 2021

Administration générale : 22 %

Législation	30 954
Gestion financière et greffe	161 598
Évaluation	24 036
Autres (Dons, Subventions commerces,)	<u>52 825</u>
	<u>269 413 \$</u>

Sécurité publique : 10 %

Service de police	29 021
Sécurité incendie	89 551
Sécurité civile et Croix rouge	<u>2 574</u>
	<u>121 146 \$</u>

Transport : 27.1 %

Voirie municipale	159 902
Enlèvement de la neige	172 465
Éclairage des rues	5 422
Signalisation, circulation	262
Quote-part – Transp. adapté et collectif	<u>1 560</u>
	<u>339 611 \$</u>

Hygiène du milieu : 12 % du budget

Réseaux distribution de l'eau	29 484
Fosses septiques (Quote-part)	14 381
Réseaux d'égouts	49 506
Gestion des matières résiduelles	36 703
Gestion des matières recyclables	<u>21 289</u>
	<u>151 363 \$</u>

Santé et bien-être : 0.1 %

OMH et quote-part santé	<u>2 876 \$</u>
-------------------------	-----------------

Aménagement, urbanisme et développement : 2.3 %

Urbanisme et zonage	11 670
Agents et Quote-part MRC dév.	12 647
Embellissement - Fleurs	<u>5 192</u>
	<u>29 509 \$</u>

Loisirs et Culture : 7.5 %

Édifice municipal	18 998
Patinoire et plage	6 932
Parc Natur'Ailes	21 526
Parc Belvédère	4 095
Loisirs	30 705
Bibliothèque – Loc. de volumes	2 822
Pavillon	3 608
Bibliothèque & Quote-part Inforoute	<u>4 713</u>
	<u>93 399 \$</u>

Frais de financement : 0.5 %

Intérêts Dette à long terme	4 731
Frais	<u>1 559</u>
	<u>6 290 \$</u>

Autres activités financières : 18.5 %

Remboursement en capital	29 710
Équipements outillage, bunkers	13 782
Centre des Loisirs	18 507
Terrain industriel	8 427
Investissement – TECQ	125 224
Autres investissements	<u>35 197</u>
	<u>230 847 \$</u>

TOTAL CHARGES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES : 1 244 454 \$

INFORMATIONS MUNICIPALES

MARS 2022 – AVRIL 2022 – MAI 2022

Résolution 57-22 CHANGEMENT DE DATE DES RÉUNIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022

Dû aux élections provinciales prévues lundi, le 3 octobre et à un empêchement pour 2 élus pour la réunion du mois de septembre, les dates doivent être changées. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles change la date des réunions des mois de septembre et d'octobre pour Mardi, le 6 septembre au lieu de Mercredi, le 7 et pour Mercredi, le 5 octobre au lieu de Lundi, le 3 octobre 2022.

Résolution 62-22 RESPONSABLES DE MISSIONS – PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme pour les missions

Coordonnateur : la DG et en substitut la DG adjointe.

Administration : la DG adjointe et l'aide secrétaire.

Services aux personnes sinistrées : les conseillères MME Vicky Ouellet, conseillère au siège # 3, Josée Sirois, conseillère au siège # 6 et l'aide secrétaire.

Communication : le maire et le maire suppléant.

Secours aux personnes et protection des lieux : le directeur incendie et le capitaine.

Transport et services techniques : le contremaître et l'employé aux travaux publics.

Résolution 63-22 TRAVAUX CHEMIN DU NORD-DU-LAC – PPA-ES

Reçu le 11 juin 2021 une lettre du Ministère des Transports nous octroyant 25 000 \$ sur 3 ans pour les travaux au Chemin du Nord-du-Lac dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale -Volet Projets particuliers – Enveloppe pour des projets d'envergure PPA-ES suite à la recommandation de notre député M. Denis Tardif. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles décrète le début des travaux d'amélioration de chaussées sur le Chemin du Nord-du-Lac (rechargement et reprofilage des fossés) attendu que ces travaux doivent être terminés dans les 3 années civiles de la réception de la lettre soit juin 2023 selon les critères du programme PPA-ES.

Résolution 64-22 PROJET GARDERIE – DEMANDE AU FRR LOCAL DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a rendu possible la création de Service de garde (RSG communautaire) dans les bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'à Lac-des-Aigles, il existe présentement 2 garderies en milieu familial qui ne peuvent plus augmenter le nombre d'enfants à accueillir et, qu'une d'entre elle fermera ses portes cette année ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la municipalité réagisse afin de conserver sur son territoire, les jeunes familles en leur offrant un service de garde dans ses locaux ;

CONSIDÉRANT QUE les locaux proposés par la municipalité ont été reconnus adéquats pour un RSG communautaire par Les Calinours ;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà une personne prête à s'occuper de ce service de garde, qui pourra accueillir jusqu'à 12 enfants.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soumette une demande d'un montant de 14 000 \$ au Fonds régions et ruralité (FRR) local auprès de la MRC de Témiscouata pour son Projet de création d'une garderie (RSG) Responsable des services de garde communautaire dans ses locaux pour les familles de Lac-des-Aigles.

Que la Municipalité mandate Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat ou en son absence Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe pour présenter ce projet à la MRC et signer tout document relatif à celui-ci. Que la Municipalité s'engage à contribuer au projet.

Résolution 65-22 PROJET PILOTE D'UN RESPONSABLE D'UN SERVICE DE GARDE RSG COMMUNAUTAIRE AU LAC-DES-AIGLES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à participer au projet pilote d'un RSG communautaire qui sera localisé au 75, rue Principale à Lac-des-Aigles, dans les locaux municipaux pour un total de 12 places possibles.

Résolution 66-22 PROJET RPA – PLANS, VENTE DE TERRAINS, MANDAT LOTISSEMENT ARPENTEUR

Suivant les plans du projet de RPA, la municipalité doit lotir 2 terrains dans le périmètre urbain pour permettre la réalisation du projet. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne le mandat à l'arpenteur Paul Pelletier de subdiviser les lots 5 406 416, (F1617-93-1352) situé à l'arrière du 73, rue Principale et 5 406 194 (F1617-81-1788) situé sur la rue du Quai, propriétés municipales. Les limites entre les nouveaux lots créés devront correspondre aux limites du périmètre urbain.

Suite à ces lotissements, les lots créés (2) nécessaires au projet, d'une valeur totale d'environ 3 500 \$, seront cédés aux Habitations économiques à 1\$/chaque. Que la municipalité mandate le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence Mme Nadia Castonguay directrice générale adjointe pour signer tout document relatif à ce mandat.

Résolution 67-22 ARROSAGE DES JARDINIÈRES ET ENTRETIEN DES ARBRES ET ARBUSTES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage à contrat M. Gérard Dutil, aux mêmes conditions qu'en 2021 pour faire l'entretien des arbres et arbustes et pour l'arrosage des jardinières payable après chaque réunion du conseil, pour une période débutant au début ou à la mi-juin et terminant à la mi-octobre, si le temps le permet.

Résolution 88-22 PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS – LETTRE D'ANNONCE PSISRPE

Reçu lettre d'annonce de la ministre déléguée à l'Éducation, responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi Mme Isabelle Charest nous informant que notre projet de rénovation du Centre des Loisirs Diane Roy a été retenu. Une aide financière maximale équivalant à 67 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 82 978.35 \$ pourra nous être attribuée. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles défraie la participation municipale avec le surplus accumulé non affecté.

Résolution 91-22 CAMP DE JOUR - RESPONSABLE

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe ou en son absence Mme Francine Beaulieu, directrice générale, comme responsable des animateurs, d'organiser les sorties et ce en respect du budget annuel 2022 à ce poste budgétaire.

Résolution 94-22 SUBVENTION ENSEMENCEMENT – FONDATION DE LA FAUNE

Considérant que la municipalité a reçu de la Fondation de la Faune un montant de subvention de 2 000 \$ pour l'ensemencement ; Considérant que c'est l'Association de l'ensemencement qui a organisé l'activité. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transmette à l'Association de l'ensemencement 2 000 \$ correspondant au montant de la subvention reçue pour l'activité de pêche. Et autorise la directrice générale à émettre le chèque.

Résolution 96-22 DEMANDE ÉCOLE SECONDAIRE – GALA MÉRITAS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 150 \$ pour l'organisation de ce Gala Méritas.

Résolution 103-22 DEMANDE D'AIDE – ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$ à l'Association de l'ensemencement pour aider dans leur publicité.

Résolution 105-22 FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un financement de 125.75 \$ au Fonds Jeunesse Témiscouata.

Résolution 116-22 TROTTOIRS (entre clinique médicale et dépanneur Chez Carolie) ET PAVÉS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte qu'Aménagement Benoit Leblond effectue les travaux. Que ce projet soit financé par la TECQ 2019-2023.

Résolution 121-22 CAMP DE JOUR - EMPLOI ÉTÉ 2022

Notre projet a été accepté par Emploi Canada (Subvention de 50 %) pour 1 animateur pour 8 semaines à 35 Heures / semaine à 14.25 \$ / heure. Suite à l'appel d'offre pour 2 postes de 37-40 heures pendant 7 semaines du 27 juin au 12 août 2022, la municipalité a reçu 3 candidatures. Les entrevues ont été réalisées mardi, le 26 avril par Nadia Castonguay et Alyson Lavoie. Elles nous informent qu'elles ont retenu Mlle Maéva Dubé et Sara Castonguay. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise la sélection effectuée soit celles de Maéva Dubé et Sara Castonguay. Qu'elle remercie l'autre candidate pour son intérêt. Qu'elle les inscrive aux formations (si besoin). Et leur rembourse leur frais de déplacement et de repas (covoiturage) sur présentation de pièces justificatives.

Résolution 122-22 TAUX DE LOCATION AU PARC NATUR'AILES – CAMPING ET CHALETS

Présentement il en coûte 24.50 \$ /nuit pour un terrain de camping et 80 \$ pour un chalet + les taxes. En raison du fait que la municipalité a investi 100 302 \$ en 2021 pour des Jeux d'eau et des modules de jeu, améliorant ainsi notre offre, les tarifs pourraient être majorés. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles majore le tarif pour la location de terrains de camping à 30 \$ / nuit et ceux des chalets à 90 \$, à compter d'aujourd'hui tout en honorant les locations déjà faites à ce jour.

PROJET GARDERIE - SUIVI

Le projet soumis à la MRC a été retenu pour un montant subventionnable de 14 000 \$ pour un projet estimé à 17 500 \$.

Résolution 123-22 RENOUELEMENT COTISATION ANNUELLE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la cotisation à la Route des Monts-Notre-Dame au montant de 60 \$ pour l'année 2022.

Résolution 129-22 ROUTE DU RANG BÉDARD – « PANSE DE VACHE »

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mette dans ses priorités de 2022, la réfection de la Route du rang Bédard afin de régler pour de bon le problème récurrent de « Panse de vache ».

Résolution 130-22 LOISIRS

M. Yves Caron, contremaître soumet aux membres du conseil que des citoyens lui demandent pour que le terrain de volley-ball soit réaménagé pour cet été. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de réaménager le terrain de Volley-ball aux Loisirs (voyages de sables, poteaux, filet, ballons, ...) et mandate Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe pour vérifier s'il existe un programme de subvention pour le nouveau terrain Volley-ball et si oui, de soumettre la demande.

CORRESPONDANCE

MARS 2022 – AVRIL 2022 – MAI 2022

1. Reçu par courriel de la MRC les montants préliminaires des 2^e et 3^e distributions carrières/sablières de 2021, soit, 6 305.58 \$ et 2 058.78 \$ pour un total de 8 364.36\$.
2. Reçu de la MRC Rimouski-Neigette le 11 février, un chèque de 5 306 \$ pour le service incendie en 2022.
3. Reçu de la Municipalité de Saint-Guy le 24 février, un chèque de 6 913.50 \$, correspondant à la 1^{ère} tranche pour le service incendie en 2022.
4. L'association des Arts du Témiscouata nous invite à l'exposition « Le Témiscouata en murales, 20 chefs d'œuvre d'ici ». La murale en tissu de Lac-des-Aigles représentant un aigle à tête blanche a été réalisée, faute de personnes disponibles d'ici, par la secrétaire de l'Association des Arts, Mme Francine Viel.
5. Reçu courriel du MAMH le 10 mars nous informant que suite à l'envoi du Code d'éthique et de déontologie des élus et après leur vérification, notre dossier a été jugé complet.
6. Reçu du MTQ la 3^e tranche de versement pour l'entretien d'hiver des routes numérotées dans lequel un montant de 2 993 \$ nous est versé en plus pour l'ajustement du carburant.
7. La CAUREQ nous a écrit le 9 mars pour nous informer que les préposés à la réception des appels 911 seront en grève pour une durée indéterminée. Nous ne recevons plus les cartes d'appel, elles sont acheminées à la MRC.
8. Reçu lettre de remerciement du Centre intégré de santé et de services sociaux pour notre collaboration lors de leur tournée de vaccination qui a eu lieu le 1^{er} mars à Lac-des-Aigles dans la salle communautaire. 757 personnes de partout sur le territoire ont eu accès au vaccin contre la COVID-19.
9. Reçu courriel du MMQ le 6 avril nous informant de l'approbation du versement d'une ristourne de 1M\$ à ses membres pour l'exercice financier 2021. Le montant pour notre municipalité est de 771 \$.
10. Reçu courriel du MAMH le 13 avril nous informant que notre demande pour le Méga-dôme au garage au RÉCIM est transférée au nouveau programme PRACIM dans le volet 1 qui est plus accessible et plus généreux. La prochaine période de présélection de demandes est prévue en mai.
11. Reçu courriel de M. Maxime Groleau de la RIDT, nous transmettant des documents nous précisant entre autres que la collecte des bacs roulants à déchets sera aux 2 semaines toute l'année et qu'afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires, d'ici la fin juin 2022, chaque foyer recevra gratuitement, et sans besoin d'inscription préalable, un équipement de compostage domestique. Une séance d'information publique sera planifiée bientôt avec notre municipalité.
12. Un atelier a été organisé le 2 avril par Mme Pascale Geoffroy, conseillère pour analyser les besoins en services incendie, afin de trouver des solutions gagnantes pour une force d'intervention incendie optimale et solidaire. Une invitation a été faite aux maires, conseillers attirés au service incendie, directeurs municipaux, directeurs incendie et pompiers. Des pistes de solutions ont été apportées afin de maximiser les horaires, salaires, pratiques, formations... Des personnes ont été identifiés pour débiter les démarches. Un retour sur l'atelier aura lieu afin de planifier la réalisation des pistes de solutions à court, moyen et long terme.

Service de garde communautaire à Lac-des-Aigles



Bonjour,

Le 12 avril, le ministre de la Famille monsieur Mathieu Lacombe est venu à Squatec annoncer un projet pilote de garderie communautaire. La municipalité de Lac-des-Aigles a été choisie pour le projet comme 5 autres municipalités du Témiscouata.

À Lac des Aigles, le service de garde communautaire sera situé au 75, rue Principale, après certains travaux d'aménagement afin de rendre le bâtiment conforme. Présentement, nous avons deux services de garde en milieu familial au village, celui de madame Martine Veilleux sur la rue Bélanger et celui de madame Lucette Dubé dans le Rang 2. Madame Dubé m'a confirmé qu'elle continuait son service de garde pour plusieurs années encore : Merci Lucette pour votre bon travail. Cependant, madame Veilleux prendra sa retraite bien méritée à la fin de l'été 2022. C'est cette information qui nous a convaincu de participer à ce projet pilote de garderie communautaire.

Madame Manon Bourgoïn nous a signifié son intérêt pour devenir éducatrice à la petite enfance, mais hors de sa résidence. Manon suit présentement la formation requise pour ce travail avec la CPE les Calinours. Donc, les parents qui ont leurs enfants en service de garde chez madame Veilleux et qui le désirent, peuvent réserver une place auprès de madame Bourgoïn dont les activités de garde débuteront dès la fermeture de la garderie de madame Veilleux.

Dans ce nouveau service de garde communautaire, il y a possibilité d'accueillir deux éducatrices pour un total de 12 enfants. Donc, si quelqu'un est intéressé à devenir éducatrice ou éducateur à la petite enfance, il nous reste une place au service de garde communautaire pour accueillir cette éducatrice ou cet éducateur et ses enfants. Vous pouvez me contacter pour avoir plus d'information.

Pierre Bossé au 418 779-2950

Responsable de service de garde éducatif en communauté

Lac-des-Aigles

- Local de la municipalité sécuritaire, éclairé, vaste et avec espace cuisine, sieste, salle de bain et cour extérieure

- Travailleuse autonome

- Admissible à diverses subventions:

- MFA (3500\$)

- MRC jusqu'à 5000\$ pour l'aménagement

- Formations payées par le CPE

- Admissible au programme de contribution réduite pour les parents



Pour informations: Martine Lévesque
418-854-0255 poste 521
mlevesque@cpebccalinours.ca

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- À VENIR -

Les séances du Conseil municipal ont lieu à **19 h 30 à la salle communautaire** (sous-sol) situé au 75, rue Principale.

Les citoyens de la municipalité sont conviés à y assister et à y participer par leurs questionnements et commentaires. Une copie des comptes, de l'ordre du jour et de la correspondance leur seront remis.

Lundi, le 4 juillet 2022
Mardi, le 16 août 2022
Mardi, le 6 septembre 2022
Mercredi, le 5 octobre 2022
Lundi, le 7 novembre 2022
Lundi, le 5 décembre 2022



Date des versements de taxes annuelles 2022 (Sauf mise à jour)

1^{er} versement : 14 mars 2022
2^e versement : 13 juin 2022
3^e versement : 12 septembre 2022

Modalités de paiement

Sur internet par AccesD Desjardins: Inscire Lac-des-Aigles dans nom du fournisseur. Le # de référence est numérique, il correspond au numéro de matricule (ex : 1717223040) et il est formé d'un minimum de 10 chiffres et d'un maximum de 12 chiffres. Vous devez entrer le numéro de référence sans tirets, sans espace.

Au guichet automatique

Au comptoir

Par réseau téléphonique

Prévoyez deux à trois jours de délais avant la date d'échéance pour éviter un retard dans votre paiement à la municipalité et des frais d'intérêt supplémentaires.

Par la poste

Chèques et chèques postdatés. Le coupon de paiement original doit accompagner chacun des versements et le numéro de matricule doit être inscrit à l'endos de chacun des chèques.

Au comptoir du bureau municipal (73, rue Principale)

Argent comptant ou chèque

Municipalité
Lac-des-Aigles

SÉANCE D'INFORMATION GRATUITE

SAMEDI, 18 JUIN 2022 À 13 H 30

AU SOUS-SOL DU 75, RUE PRINCIPALE

Bientôt chez-vous!

VOTRE KIT COMPLET ET GRATUIT DE COMPOSTAGE



Au Témiscouata,
composter ça compte!

RIOT
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS
DE TÉMISCOUATA

RAPPEL - ENREGISTREMENT DES CHIENS

La facture des frais annuels pour l'enregistrement :

Elle a été postée en même temps que votre compte de taxes en février dernier. Si celle-ci n'a pas été acquittée, des frais d'intérêt s'appliquent. La date d'échéance était le 24 mars dernier.

Suivi :

N'oubliez pas de nous aviser lorsque vous adoptez un nouveau chien. Il est de même en cas de disposition ou décès du chien.



Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Le 3 mars 2020 est entré en vigueur le règlement provincial « Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ». Ce règlement est applicable par toutes les villes et municipalité du Québec. Il est édicté par le Ministère de la Sécurité publique (MSP). Ce règlement oblige tous les propriétaires de chiens à enregistrer leur(s) chien (s), quel que soit la race, la grosseur du chien, auprès de la municipalité et à faire porter à leur chien, la médaille d'enregistrement de la municipalité (des frais seront appliqués pour chaque médaille). La municipalité n'a pas à faire du porte-à-porte pour découvrir l'ensemble des chiens sur son territoire. La responsabilité revient au propriétaire d'enregistrer son chien auprès de la municipalité. Le propriétaire est passible d'une amende de 250 \$ s'il ne va pas enregistrer son chien à la municipalité dans le délai prévu. Une fiche d'enregistrement qui contient l'ensemble des éléments prévus au règlement provincial devra être complétée par chaque propriétaire de chien et cela pour chaque chien. L'enregistrement se fait une fois à la municipalité, mais les frais sont annuels.

** Au Lac-des-Aigles, la procédure d'enregistrement et le port de la médaille ont débuté en juin 2020.*

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la municipalité de Lac-des-Aigles au 418 779-2300

Un été de plaisir au Centre des femmes du Ô Pays !



Pour une première fois dans l'histoire de l'organisme, vous pourrez profiter des services du Centre des femmes du Ô Pays pour la période estivale 2022. Vous aurez la chance de côtoyer une organisatrice communautaire d'été durant 9 semaines à raison de 3 jours par semaine. Ce sera la charmante Noémie Sirois qui sera présente du mardi au jeudi de 9h à 15h pour discuter avec vous autour d'un café et bien plus encore. Vous la connaissez peut-être déjà puisqu'elle a fait son stage au Centre l'automne dernier. Nous sommes assurés que vous passerez de bons moments avec elle.

Vous aurez l'occasion de jardiner toutes ensemble puisque nous avons des bacs réservés au jardin communautaire afin de profiter de moment de détente et de jasette. Le milieu de vie sera disponible pour du mandala, des casse-têtes, une partie de cartes ou bien tout simplement pour lire un bon livre dans notre biblio. Des activités vous seront offertes au fil de l'été comme par exemple, des sessions de yoga doux. N'hésitez pas à entrer en communication avec Noémie par téléphone 418-779-2316, par courriel au cfop@telus.net ou via Facebook.

Bon été à toutes !



INFO-BIBLIOTHÈQUE

Le Réseau des bibliothèques du Bas St-Laurent (CRSBP) vous offre la possibilité de profiter de diverses ressources numériques. Pour ce faire vous n'avez qu'à aller sur le portail du Réseau et de vous identifier avec votre numéro d'abonné.

Les bénévoles de la biblio se feront une joie de vous aider à naviguer sur le portail du CRSBP.

GÉNÉALOGIE QUÉBEC

RESSOURCES NUMÉRIQUES DISPONIBLES :

Généalogie Québec est un site de recherche qui regroupe l'ensemble des collections et données généalogiques acquises par l'Institut Drouin au cours de son existence. Au total, 47 millions d'images et de fiches sont regroupées en 15 outils et collections divers couvrant l'ensemble du Québec ainsi qu'une partie de l'Ontario, des États-Unis et de la l'Acadie de 1621 à aujourd'hui.



MesAieux.com est un site québécois de généalogie qui fournit à ses 800 000 membres de nombreux services de recherches généalogiques. Il vise autant les chercheurs expérimentés que les personnes qui débutent, ou qui ont peu de temps à consacrer à leur généalogie. Pour ces derniers, MesAieux.com permet de faire leur arbre généalogique en quelques clics.

Il couvre également une partie de l'Ontario, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta. Les données utilisées proviennent de sources fiables. Le processus de contrôle de qualité utilisé permet d'éliminer les doublons et les incohérences, de corriger les erreurs, et de constituer des fiches de familles intégrées.



Plus de **800 cours** en ligne disponibles. La plupart des cours sont sur support vidéo couvrant de multiples sujets : langues, français langue seconde, bureautique, multimédia, vie professionnelle, musique, développement personnel et émotionnel et encore plus ! Les cours combinent des méthodes d'apprentissage traditionnelles et nouvelles technologies.

On peut y apprendre plus d'une centaine de langues, entre autres, l'allemand, l'anglais, le chinois (mandarin), l'espagnol, le français langue seconde, l'italien, le portugais et le russe.

35 000 Livres & BD : littérature classique ou romans policiers, BD ou livres audio, de nombreux titres sont également disponibles dans la bibliothèque en ligne.

Club de lecture d'été Desjardins 2022 :

La bibliothèque invite les jeunes lecteurs à participer au club de lecture de l'été 2022.

La thématique de 2022 propose *un voyage dans le temps à l'ère des cavernes et des mammoths !*

Le but de ce club de lecture d'été est d'inciter les jeunes à fréquenter leur bibliothèque municipale (et nous savons à quel point la lecture est recommandée chez les jeunes au cours de la période estivales). Pour ce faire la lecture doit être agréable et bonifiée. Voilà pourquoi les participants auront droit à une carte du moment et à un coupon de participation à chacune de leur visite.

Il y aura un tirage local à la fin de l'été et un prix régional.

En espérant que les jeunes participeront en grand nombre.

PS : Les jeunes des jeux d'été seront invités à venir à la bibliothèque à chaque semaine pour des animations en relation avec le thème.

Le concours débutera LUNDI LE 27 JUIN...

Casque de réalité virtuelle :

Après plus de deux ans d'absence, c'est avec plaisir que le Réseau des bibliothèques remettra en circulation les casques de réalité virtuelle. Il sera disponible en juin à votre bibliothèque.



De beaux projets à venir :

RÉALITÉ AUGMENTÉE :

La réalité augmentée est une **technologie qui permet d'intégrer des éléments virtuels en 3D (en temps réel) au sein d'un environnement réel**. Il y a sept expositions de 10 livres pour jeunes qui seront disponibles sur le territoire.

REVUES NUMÉRIQUES

À venir cet automne

LIVRES EN FÊTE :

Partager le goût de lire pour profiter de ses nombreux bienfaits est l'objectif principal du service [Livre en fête !](#)

Ce service, offert par le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent, parcourt l'ensemble du territoire, avec sa remorque, où sont situées les 95 bibliothèques membres avec ses jeux et ses nombreux livres.

Un calendrier de réservations sera sous peu disponible pour que nous puissions choisir une plage horaire pour recevoir ce service tout particulier. Nous en aviserons la population lorsque Livre en fête fera un arrêt à Lac des Aigles.

Nouveaux Livres achetés depuis la dernière parution du journal

Pour les enfants

Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 6	Le journal secret d'Alice Aubry	Sylvie Louis
Tome 5	Ma vie de nachos congelés	Élizabeth Baril-Lessard
Tome 10	Texto et Cie	Geneviève Guilbault
Tome 6	Trucs de peur	Alexandra Larochelle
-	Slalom : L'œil du serpent de mer	Julie Royer
Tome 5	Océanne Fillion	Isabelle Boisvert
Tome 7	Lucie la moufette qui pète	Shallow et Vannara

Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 3	Le mystère Soline	Marie-Bernadette Dupuy

Horaire de la bibliothèque !

Les heures d'ouverture :

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30

PS : La bibliothèque sera fermée pendant les semaines de la construction du 24 juillet au 6 août.

Le comité de la bibliothèque vous souhaite un bel été !

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET

Nouvelles municipales Services Procès-verbaux
Journaux municipaux Avis publics Formulaires & inscriptions
Locations Dates importantes Règlements

Municipalité
Lac-des-Aigles

Pour recevoir toutes les informations municipales
<https://www.lacdesaigles.ca/>



Les animatrices pour le
Camp de jour 2022 sont :

Mlle Maéva Dubé

Mlle Sara Castonguay

Date de début :

Lundi, le 27 juin 2022

Date de fin :

Jeudi, le 11 août 2022

HORAIRE Camp de jour:

Lundi au jeudi : 9 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 – Fermé PM

HORAIRE service de garde

(pour ceux qui ont coché cette option):

MATIN - Lundi au vendredi : 8 h 00 à 9 h 00

SOIR - Lundi au jeudi : 16 h 00 à 17 h 00



***Le Camp de jour se fait au Pavillon du Lac. Il est donc important de ralentir et de rouler sécuritairement sur la rue du Quai pour la sécurité des enfants.**

Mots de la Sûreté du Québec

COMMENT PRÉVENIR LES VOLS DE COLIS

De nos jours l'achat en ligne est très répandu et nous voyons de plus en plus de colis sur les balcons des maisons. Il n'en fallait pas plus pour attirer les voleurs et ce type de vol est en augmentation.

Pour empêcher qu'un voleur s'empare de votre colis laissé sur votre perron, nous vous conseillons de prendre connaissance des modalités de la livraison avant de confirmer votre commande en ligne. Si vous n'êtes pas certain d'être présent lors de la livraison, vous pouvez exiger que le transporteur ait une signature au moment de la livraison. Sachez que des frais supplémentaires peuvent alors vous être facturés.

Suivez la progression de la livraison de vos colis avec le système de repérage électronique (utilisé par le transporteur) afin d'être présent au moment où ils arriveront. Vous pouvez aussi demander à un voisin de récupérer le colis livré sur votre balcon et de vous le remettre à votre retour. Il est également possible d'acheminer votre paquet chez une personne de votre entourage ou même à votre lieu de travail. Enfin, l'option de ramassage à un comptoir postal, à un point de dépôt ou chez le détaillant peut également être envisagée.

Il y a aussi la possibilité de vous installer un coffre ou bac à l'extérieur et ainsi donner la directive au livreur qu'il dépose le paquet à l'intérieur et qu'il le verrouille à l'aide d'un cadenas que vous aurez laissé à proximité.

Pour terminer, vous pourriez aussi installer une caméra de surveillance pour décourager les voleurs. Il s'agit d'une bonne initiative, mais veillez à ce qu'elle soit visible de l'entrée de votre résidence et bien sûre qu'elle soit fonctionnelle.

Quoi faire lorsqu'on a un colis volé ?

Avisez les services policiers. Informez aussi le détaillant qui vous a vendu la marchandise. Vous pouvez également consulter la loi sur la protection du consommateur pour faire valoir vos droits.

MISE EN GARDE VOL DE CARBURANT

En ce contexte actuel de la montée du prix du carburant, la Sûreté du Québec tient à sensibiliser les agriculteurs, les propriétaires de flottes de camions (ex. entreprises de services de transport) et les propriétaires de stations-services aux principaux conseils préventifs en lien avec le vol de carburant.

COMMENT LE SUSPECT PROCÈDE-T-IL ?

Les suspects procèdent au vol à même le réservoir d'un véhicule, directement à la pompe d'une station-service ou à même un réservoir appartenant à une entreprise agricole.

COMMENT PRÉVENIR UN VOL DE CARBURANT ?

Conseils destinés aux agriculteurs :

- Assurez-vous d'éclairer et de restreindre l'accès aux réservoirs de carburant.
- Considérez l'installation d'un système de caméras de surveillance, de même que d'un dispositif de verrouillage des réservoirs.

Conseils destinés aux propriétaires d'entreprises disposant d'une flotte de véhicules :

- Privilégiez les stationnements intérieurs à l'accès verrouillé ou les stationnements extérieurs bien éclairés.
- Assurez-vous que le stationnement comporte des mesures de sécurité adéquates (ex. caméras de surveillance, éclairage suffisant, système d'alarme, clôture).

Conseils destinés aux propriétaires de stations-service :

- Assurez-vous de la fonctionnalité des caméras de surveillance (une orientation stratégique, une mémoire d'enregistrement suffisante) et que les employés soient en mesure de récupérer la preuve vidéo.
- Exigez le paiement des clients avant de faire le plein de carburant. Dans l'impossibilité, rappelez aux caissiers l'importance de demander systématiquement aux clients s'ils ont effectué un plein de carburant.
- Apposez des autocollants, près des pistolets distributeurs, aux messages visant à dissuader les clients d'un vol de carburant.

VOUS ÊTES TÉMOIN OU VICTIME

- Signalez l'incident ou déposez systématiquement une plainte auprès du service de police qui dessert votre municipalité : Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1 composez le : 310-4141 ou *4141 (cellulaire); Service de police local.



Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires

Poste de la MRC de Rivière-du-Loup

Sûreté du Québec

Bureau 418 862-6303, poste 209

Télécopieur 418 862-3789

www.sq.gouv.qc.ca

HORAIRE

Messes de Lac-des-Aigles

À la salle municipale, au sous-sol du 75, rue Principale
Dès le mois de juillet, elles se dérouleront à l'église

JUIN:

Dimanche, le 19 juin 2022
11 h 00

SEPTEMBRE:

Les messes de Lac-des-Aigles
seront le samedi soir à 19 h 00
jusqu'en septembre 2023.

Samedi, le 3 septembre 2022
19 h 00

Samedi, le 17 septembre 2022
19 h 00

JUILLET:

Dimanche, le 3 juillet 2022
11 h 00

Samedi, le 16 juillet 2022
19 h 00

Dimanche, le 31 juillet 2022
11 h 00

AOÛT:

Il n'y aura aucune messe en
août (vacances)

OCTOBRE:

Samedi, le 1er octobre 2022
19 h 00

Avis aux parents d'un nouveau-né

La municipalité de Lac-des-Aigles offre aux parents un certificat cadeau au montant de **100,00 \$** à utiliser au Dépanneur chez Carolie.

N'hésitez pas à nous faire parvenir une photo de votre nouveau-né que nous afficherons dans le prochain journal municipal 😊



La sécurité en vélo

En vélo assurez-vous d'être visible et d'établir un contact visuel avec les conducteurs des véhicules pour être certain qu'il vous a bien vu. Pour y arriver, équipez le vélo de réflecteurs et portez des vêtements voyants ou réfléchissants ou un dossard.

En vélo il est interdit de rouler sur les trottoirs, car ils sont réservés aux piétons. Il est aussi obligatoire de rouler dans le sens de la circulation, sauf s'il y a signalisation contraire. Il faut également circuler en file indienne. Le cycliste doit se conformer en tout temps aux panneaux et aux feux de circulation. Il doit par exemple s'immobiliser complètement à un feu rouge ou à un panneau d'arrêt, même si la voie est libre.

Toujours signaler ses intentions d'une façon continue et sur une distance suffisante pour être bien vu par les autres usagers.

Il est également interdit : - de transporter un passager, sauf si un siège est prévu à cet effet. - de circuler en ayant un animal ou un objet qui obstrue la vue ou gêne la conduite du vélo. - de consommer des boissons alcoolisées ou des drogues en circulant.

Pour avoir plus d'informations vous pouvez consulter le site de la SAAQ au www.saaq.gouv.qc.ca vous allez dans menu 'sécurité routière', 'moyen de déplacement' et choisir 'vélo'.

Nous vous souhaitons de belles randonnées et soyez prudents !



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Campagne Porte-à-porte 2022

L'Association du cancer de l'Est du Québec recherche des bénévoles



Rimouski, le 12 mai 2022 – La 34^e campagne Porte-à-porte de l'Association du cancer de l'Est du Québec battra son plein du 14 août au 30 septembre prochain. Pour réaliser cette importante campagne, l'Association est à la recherche de personnes intéressées à donner un coup de main pour sillonner une ou des rues de leur quartier en vue de récolter des dons. Vous êtes à la recherche d'un bénévolat près des gens? Nous avons besoin de vous!

L'an dernier, 1170 bénévoles ont parcouru 3510 rues lors de la campagne Porte-à-porte tenue dans tout l'Est-du-Québec. La générosité de la communauté a une fois de plus été au rendez-vous, contribuant directement au mieux-être des personnes touchées par le cancer à travers la région. Le fruit de ce grand effort de solidarité : des dons totalisant 165 385 \$!

Pour contribuer vous aussi au succès de la campagne Porte-à-porte 2022, **communiquez dès maintenant avec Sylvie Carroll**, coordonnatrice des bénévoles à l'Association : 418 724-0600 poste 2304 | scarroll@aceq.org.

Les dons que vous récolterez seront réinvestis à 100 % dans l'Est-du-Québec pour offrir aux personnes touchées par le cancer des services qui les aident à se sentir mieux physiquement et psychologiquement : un accueil chaleureux à l'Hôtellerie Omer-Brzeau, de l'entraide et de l'accompagnement à toutes les étapes de la maladie, des conférences et des ateliers sur la plateforme www.verslemieuxetre.tv, une trousse procurant chaleur et mieux-être aux personnes débutant une chimiothérapie par intraveineuse ou une immunothérapie, et bien plus.

-30-

Source : Sylvie Renaud, Association du cancer de l'Est du Québec
srenaud@aceq.org

**Solidaire
de votre
mieux-
être**

151, rue Saint-Louis, case postale 4151 Rimouski (Québec) G5L 0A4
Téléphone : 418 724-0600 | 1 800 463-0806 | Télécopieur : 418 724-9725 | info@aceq.org
www.aceq.org

BAS-SAINT-LAURENT • CÔTE-NORD • GASPÉSIE — ÎLES-DE-LA-MADELEINE

AVIS DE CONVOCATION



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SÉANCE
PUBLIQUE D'INFORMATION**

**LE 14 JUIN 2022
À 19H00 HEURES**

**À LA MAISON DES JEUNES LA PIÔLE
DE LAC-DES-AIGLES**

**PARENTS ET JEUNES DES MUNICIPALITÉS DE
BIENCOURT, ESPRIT-SAINT, SAINT-GUY ET
LAC-DES-AIGLES**

**NOUS AIMERIONS VOUS RECEVOIR
EN GRAND NOMBRE ET PARTAGER AVEC VOUS
NOS RÉALISATIONS ET NOS PROJETS D'AVENIR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB a besoin de vous !

Vous avez quelques heures à donner pour contribuer au bon fonctionnement de votre Maison de soins palliatifs à titre de bénévole ? Vous avez le goût de vous impliquer quelques heures par semaine ou par mois, aux soins, à l'accueil des visiteurs, à la préparation des repas, à l'entretien ménager ou extérieur ? La Maison Desjardins a besoin de vous maintenant !

Ce havre de paix tout à fait gratuit, permet d'offrir des soins à toute personne du KRTB atteinte d'une maladie incurable en fin de vie, chaleureusement entourée de ses proches.

Pour connaître la sérénité de cette Maison, l'épanouissement personnel et les bienfaits du partage, contactez-nous sans tarder :

Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB
44, rue de Chauffailles à Rivière-du-Loup
Téléphone : 418-860-0240



La Maison Desjardins
de soins palliatifs du KRTB

MAISON DES JEUNES "LA PIÔLE"

HEURES D'OUVERTURE

MARDI: 18 H 00 À 21 H 00

MERCREDI: 18 H 00 À 21 H 00

JEUDI: 18 H 00 À 21 H 30

VENDREDI: 18 H 00 À 22 H 30

SAMEDI: 18 H 00 À 22 H 30



JEUX D'EAU

à la plage

De 8 h à 20 h



SAE SERVICE ACCÈS-EMPLOI

Projet de préparation à l'emploi
Boutique-Atelier

Vous désirez :

- Donner des meubles et articles usagés?
- Contribuer au mouvement écologique?
 - Acheter des articles à petits prix?

Venez nous voir au
851, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac
418 938-0670, poste 206

**VENEZ NOUS VISITER
RÉGULIÈREMENT AFIN DE
PROFITER DES AUBAINES!**



SAE SERVICE ACCÈS-EMPLOI

Projet de préparation à l'emploi
Boutique-Atelier

Le projet de préparation à l'emploi a pour objectif le développement de l'employabilité par une expérience de travail concrète. Au point de vue environnemental, le projet permet de diminuer la production de déchets en favorisant le réemploi et finalement, il permet aux gens d'avoir accès à des biens à prix modiques.

**Service Accès-Emploi
Projet de préparation à l'emploi
en récupération**
851, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac, G0L 1E0
418 938-0670, poste 206

HEURES D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi
8 h 30 à 16 h



Avec la participation financière de :

Québec

Une initiative de :

SAE SERVICE ACCÈS-EMPLOI

En collaboration avec :

RiDT
RÉSEAU INTERMUNICIPAL DES DÉCHETS
DE TÉMISCOUATA

Avec la participation financière de :

COSMOSS
TÉMISCOUATA
Pour que chaque jeune
développe son potentiel

Service d'information juridique gratuit

*Maintenant offert aux résidents du KRTB
Service gratuit et confidentiel pour tous*

NOUVEAU SERVICE !

**Les vendredis une juriste se rend à Rivière-du-Loup
pour rencontrer les citoyens, sur rendez-vous
seulement en appelant au 1 855-345-7770**

Vous avez besoin :

- D'information juridiques pour prendre une décision éclairée
- D'explications pour repérer le formulaire approprié et le remplir correctement

Notre mission :

Promouvoir l'accès à la justice et favoriser votre participation par des services d'information, de soutien et d'orientation offerts en complémentarité avec les ressources existantes.

www.justicedeproximite.qc.ca

CENTRES DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ

Recette

Queue de castor

Ingrédients :

- ½ cuillère à thé de levure sèche active
- 2 pincées de sel
- 2 cuillères à soupe de cassonade
- 1 tasse de lait tiède
- 1 œuf
- 2 cuillères à soupe de beurre fondu
- 1 cuillère à thé d'extrait de vanille
- 1 pincée de cannelle
- 1 tasse de farine de blé entier
- 1 tasse de farine tout usage
- Huile pour la friture



1. Dans un grand bol, dissoudre la levure, le sel et la cassonade dans le lait tiède.
2. Ajouter les autres ingrédients et mélanger jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène (la pâte devrait être légèrement collante).
3. Couvrir d'une pellicule plastique lâche et réfrigérer pendant au moins 4 heures afin de faire gonfler la pâte.
4. Séparer le mélange en douze portions et étirer chacune d'elles pour lui donner sa forme typique !
5. Mettre environ 3 cm d'huile végétale dans le fond d'une poêle à frire et faire chauffer l'huile à environ 350°F (175°C).
6. Faire frire les beignets plats environ 60 secondes de chaque côté. Ajuster le temps de friture selon la texture désirée.
7. Saupoudrer de sucre en poudre ou garnir de chocolat et de bananes, de caramel salé, ou encore de beurre d'érable.

La recette provient de : <https://www.selection.ca/cuisine/recettes/queue-de-castor/>

- J'AI POUR TOI UN LAC (1932-2007) - LIVRES DU 75^e DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Après plusieurs demandes, nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons présentement quelques livres du 75^e à vendre !

Coût du livre: 75,00 \$

Si vous êtes intéressés, venez nous voir au bureau municipal ! ☺



Service de sécurité incendie Lac-des-Aigles

Liste officielle des pompiers 2022 - Caserne 45

Lavoie Francis, Directeur du Service incendie (Chef pompier)
Leblanc-Breault Jonathan, Capitaine pompier
Rioux Éric, Lieutenant
Beaulieu Yves, pompier
Bourgoin Damien, pompier
Caron Luc, pompier
Caron Yves, pompier
Duchesne Richard, pompier
Labrie Mélissa, pompière
Leblanc-Breault Étienne, pompier
Mailloux Valérie, pompière
Malenfant Manon, pompière
Marquis (Durand) Maxime, pompier
Morin Gabriel, pompier
Nilson Matthew, pompier
Rodrigue André-Bruno, pompier
Rodrigue Brandon, pompier
Rodrigue Brian, pompier
Sirois Josée, pompière



SOP FEU

Veillez noter que s'il y a une mesure préventive telle qu'une suspension de permis de brûlage ou une interdiction de faire des feux à ciel ouvert celle-ci est prioritaire à l'indicateur que vous fournirait le danger d'incendie. Vérifiez les restrictions en vigueur avant de vous rendre en forêt.

- **BAS (BLEU)** : Risque d'incendie de faible intensité à propagation limitée, c'est le bon moment pour allumer votre feu de camp.
- **MODÉRÉ (VERT)** : Risque d'incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien, faites uniquement des feux de petite dimension (1m X 1m maximum).
- **ÉLEVÉ (JAUNE)** : Risque d'incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre, n'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h.
- **TRÈS ÉLEVÉ (ORANGE)** : Risque d'incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres, faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire.
- **EXTRÊME (ROUGE)** : Risque d'incendie de cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable, évitez de faire des feux.

Vous retrouverez l'indice du danger d'incendie sur notre carte interactive et sur notre application mobile. De nombreuses municipalités l'affichent également sur leur site Web. N'oubliez pas ! Lorsque vous allumez, assurez-vous d'utiliser un équipement prévu à cet effet ou installez-vous sur le sol minéral loin de toute matière combustible.

TARIFS POUR LA LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Salle communautaire - 75, rue Principale (sous-sol)

Capacité de 160

100 \$ / location et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu



Pavillon du lac - 5 rue du Quai

Capacité de 209

130 \$ / location et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu
5,50 \$ / poche de granules

ÉTÉ : Disponible seulement le vendredi soir, le samedi et le dimanche.



Local du Centre des loisirs Diane Roy - 3 rue Sirois

Capacité de 76

100 \$ / location et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu



Important : La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.

Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 ou par courriel à info@lacdesaigles.ca

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

PARC NATURELLES - POUR LOCATION

✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)

✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au

418-779-2739

BIENVENUE CHEZ NOUS !



Calendrier des événements à venir en 2022 à Lac-des-Aigles

Vendredi, le 24 juin ----- Activité St-Jean Batiste
Vendredi, le 24 juin ----- Bureau fermé – Fête nationale du Québec
Lundi, le 27 juin ----- Début du Camp de jour
Vendredi, le 1^{er} juillet ----- Bureau fermé – Fête du Canada
Lundi, le 4 juillet ----- Réunion du conseil
Mardi, le 16 août ----- Réunion du conseil
Lundi, le 5 septembre ----- Bureau fermé – Fête du Travail
Mardi, le 6 septembre ----- Réunion du conseil



BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 8 h 00 à 12 h 00 – 13 h 00 à 16 h 00

Mardi : 8 h 00 à 12 h 00 – 13 h 00 à 16 h 00

Mercredi : 8 h 00 à 12 h 00 – 13 h 00 à 16 h 00

Jeudi : 8 h 00 à 12 h 00 – 13 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 – Fermé



Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacsdesaigles.ca

Bureau fermé : Vacances du 24 juillet au 6 août 2022



**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
ISABELLE-BEAULIEU**

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

Monsieur Pierre Bossé, maire : dossiers MRC & gestion interne

Monsieur Michel Dubé, conseiller siège 1 : Comité de la bibliothèque, comité d'urbanisme (CCU), Office municipal d'habitation (OMH), travaux publics & suppléant à la RIDT

Monsieur Serge Demers, conseiller siège 2, pro-maire : Association de la Vallée des Lacs (ADVL), Corporation développement (CDL), OBVL du Fleuve Saint-Jean & Réserve Duchénier

Madame Vicky Ouellet, conseillère siège 3 : Maison des Jeunes, Matières résiduelles (RIDT), Patrimoine & Réserve Duchénier

Monsieur Luc Sirois, conseiller siège 4 : Loisirs, sécurité incendie & travaux publics

Monsieur Simon Bois, conseiller siège 5 : Loisirs & ressources humaines

Madame Josée Sirois, conseillère siège 6 : Comité d'urbanisme (CCU), ressources humaines & Route des Monts Notre-Dame

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale ----- 418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe ----- 418 779-2300 poste 11

Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat ----- 418 779-2300 poste 13

M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal ----- 418 779-2300 poste 13 (Jeudi AM)

Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur' Ailes -- 418 779-2739

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie ----- 418 779-2119

M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier ----- 418 509-8223

M. Yves Caron, contremaître

M. Berthier Beaulieu, responsable des réseaux aqueduc et égout

M. Éric Blier, préposé aux travaux publics

Mme Chantal Corbin, préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)

Nous vous souhaitons un magnifique été 2022 !

